

Plan de gestion du delta de l'Orb



Phases 1 et 2 : Etat des lieux et analyse du fonctionnement hydrique

- Réunions de concertation

Date : Avril 2019

Compte-rendu synthétique de la réunion de concertation « usages patrimoniaux »

Lieu : Camping Sérignan Plage

Date : 11 avril 2019

Participants

Nom	Structure / Fonction	Concerné à quel titre ?
Patrice Mattia	Président de l'association de chasse maritime de Vendre à Agde, et employé territorial à Ville-neuve-les-Béziers	Chasseur sur la zone, animateur sorties nature auprès des scolaires et des adultes
Henri Piazza		Chasseur à Sérignan
Jean-Marie Rodella	Directeur Camping Bleu Marine depuis 13 ans	Concerné par les inondations
Jean-Pierre Gonzalez		Chasseur, ancien membre du centre de secours, a connu les inondations de 1987, 1993, 1996
Jérôme Carvajales	Prud'homme de Valras	
Christian Bousquet	Prud'homme de Valras	Pêcheur professionnel sur la Grande Maire
Serge Cheppert	Secrétaire de l'association de chasse maritime, et président de la société de chasse de Valras	Chasseur sur la zone
Andrée Sosson	Comité de quartier de Portiragnes Plage	Riveraine, concernée par les inondations
Bernadette Perinelle	Comité de quartier de Portiragnes Plage	Riveraine, concernée par les inondations
Frédérique Roman	EPTB Orb Libron	Coordination de l'étude « plan de gestion du Delta »
Pascal Bec	Bureau d'études Otéis	En charge de l'étude « plan de gestion du Delta »
Gaëlle Gasc	Bureau d'études Contrechamp	En charge de l'étude « plan de gestion du Delta »



I. Rappel du contexte

Le secteur du Delta de l'Orb est un territoire aux multiples facettes, à la fois naturelles liées à la coexistence des fleuves, de la mer et des lagunes, mais aussi façonnées par les nombreux usages qui s'y sont développés (agriculture, tourisme, pêche, chasse...).

Au sein de cet espace, les zones humides, dont principalement les Orpellières, l'ensemble Grande Maire–Rivierette et l'ancien Grau du Libron, jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement global du Delta, en tant que supports d'activités économiques ou de loisirs, espaces tampons lors des crues et tempêtes marines, milieux naturels de transition nécessaires à la faune et la flore. Et pourtant leur évolution récente montre que les contraintes qui pèsent sur elles deviennent des menaces non seulement pour elles-mêmes mais aussi vis-à-vis des usages qu'elles accueillent.

Le Plan de Gestion Concerté du Delta de l'Orb a pour ambition de mieux connaître le fonctionnement de ces espaces pour définir des actions concrètes à mener, dans l'objectif de pérenniser les espaces naturels et leurs équilibres pour continuer à satisfaire les usages.

II. Déroulement de l'atelier

Cet atelier s'est tenu le 11 avril 2019 et avait pour vocation de recueillir les points de vue/attentes des acteurs du territoire. Le choix a été fait de réunir les usagers locaux entre eux pour faciliter les échanges sur la base d'un usage commun. Des réunions similaires ont été conduites avec les acteurs du tourisme, les acteurs de l'environnement et les acteurs agricoles. D'autres rencontres ont également été organisées avec différents acteurs (communes, agglomérations, partenaires techniques et institutionnels...).

Nous avons invité les usagers directs de la zone du delta n'étant pas représentés dans d'autres groupes : chasseurs, pêcheurs, propriétaires privés, riverains, etc... 10 personnes étaient présentes représentant l'association de chasse maritime, la prud'homie de Valras, la société de chasse de Valras, le comité de quartier de Portiragnes plage et le camping Bleu Marine.

Après une courte présentation de la délimitation de la zone d'étude et des objectifs de l'étude les participants ont été invités à se présenter puis à exprimer librement la manière dont ils étaient concernés par ce plan de gestion ainsi que leurs attentes et besoins.

III. Principaux points évoqués par les participants

Les principaux points évoqués, par thématiques, par les participants sont retranscrits ci-après.

Concernant les inondations et la gestion des ouvrages

Les échanges se sont rapidement focalisés sur la gestion des inondations et sur la gestion des ouvrages.

Les participants expliquent notamment que la crue de 1996 a laissé le grau de la Grande Maire ouvert pendant 1 an, avec 3-4 m de profondeur dans la Maire, et que la plage était partie sur 200 m.

A l'heure actuelle, au niveau du grau de la Grande Maïre, la dune se reforme, ce qui est considéré comme étant « une mauvaise chose ». Les participants estiment que le risque d'inondation est grand pour les activités présentes sur la zone. Le cas du camping Le Méditerranée est notamment cité : il s'agit d'un point bas et il est estimé qu'en cas de crue, les écoulements passeront sur ce site (« Le camping méditerranée va finir par partir à la mer »).

La question de l'évacuation de l'eau leur semble cruciale : ils expliquent qu'avant la Séoune était un bras de l'Orb et servait d'exutoire. Elle est bouchée depuis très peu de temps. Toutefois, il faut trouver un moyen de laisser l'eau s'évacuer, et on ne peut pas fermer toute la dune. Même s'il leur semble important protéger la dune, il faut aussi laisser un exutoire. Ainsi, il est évoqué le fait que les « brèches » dans le cordon dunaire doivent être maintenues ouvertes pour permettre cette évacuation.

La problématique de la RD64 est abordée. Lors de débordement de l'Orb, cette route fait obstacle aux écoulements et peut impacter Villeneuve-lès-Béziers (« la crue tape sur la route puis revient sur Villeneuve »). Les périodes de submersions sont ainsi plus longues (« 8 h contre 2 h à Béziers »).

Les représentantes du Comité de quartier de Portiragnes-Plage expliquent que la protection contre les inondations et la préservation des dunes font partie de leurs priorités. Elles font état du manque d'entretien des fossés et de la création de busages « non adaptés ». Elles s'estiment « concernées particulièrement par les problèmes d'ouverture de l'ancien grau du Libron ».

A l'unanimité les participants considèrent les ouvrages hydrauliques comme obsolètes, ne fonctionnant pas, notamment en rive gauche de la Grande Maïre. Selon eux, ce serait à l'ASA de Portiragnes de s'en occuper. Des améliorations ont déjà été apportées mais ne sont pas satisfaisantes : sur l'ancien grau du Libron et sur la Grande Maïre des vannes neuves ont été posées mais il n'y a pas de mécanisme pour les activer. Ce manquement leur semble incompréhensible, d'autant qu'ils considèrent que l'ASA avait les moyens financiers d'intervenir, et que les conséquences sont importantes (« La Kabylie sera inondée ! »).

Selon eux si les ouvrages étaient entretenus il y aurait moins de problèmes mais la gestion de l'ASA ne leur semble pas rationnelle, des tas de terres ont été versés pour limiter les entrées d'eau...mais ceux-ci bloquent l'évacuation et « l'eau de mer fait tout le tour de la plaine » depuis que l'évacuation par la Séoune n'est plus possible. Certains considèrent qu'il faudrait rétablir les réseaux et les ruisseaux.

Puis, les échanges se sont focalisés sur la question de l'ouverture de l'ancien grau du Libron. Les représentantes du comité de quartier de Portiragnes Plage ne comprennent pas pourquoi on n'ouvre pas l'ancien grau. Elles se demandent comment faire pour l'ouvrir. Selon elles, il est aujourd'hui tellement ensablé qu'il faut un tractopelle pour l'ouvrir. Il est précisé que ce grau est parfois ouvert (ça a été le cas en novembre 2018).

Le constat est fait d'assecs plus fort que par le passé dans la Grande Maïre. Lors d'ouverture de son grau, la maïre se vide puis, du fait du manque d'eau depuis l'amont, elle se remplit avec de l'eau salée. Pour cette raison, certains participants estiment qu'il ne faut pas vider la Grande Maïre mais y conserver un maximum d'eau la plus douce possible ; l'eau douce doit aussi être conservée au maximum, au moyen des ouvrages, sur les zones plus amont. Il est considéré par certains participants que les épanchoirs du Canal du Midi sont le seul moyen de compenser l'évaporation. Au niveau de l'épanchoir n°19, le niveau du plan d'eau du Canal a été abaissé de 4 cm, ce qui a réduit l'alimentation de la Grande Maïre en eau douce.

Concernant les usages et la pratique des activités sur la zone :

L'association de chasse maritime a été créée en 1976. A cette époque « les affûts étaient parfois serrés, des 2 côtés de la Grande Maire ». Le nombre d'adhérents a diminué depuis (80 personnes utilisant les huttes).

Les chasseurs expliquent faire des efforts pour ne pas gêner les habitants et usages de loisirs (« on chasse la nuit pour par embêter les gens », « on a réduit la période de chasse pour éviter l'été du fait de la fréquentation du site, avant même la réglementation »). Ils expliquent avoir eu quelques problèmes avec des kitesurfeurs qui ne les respectent pas, ces derniers impactant aussi les filets posés pour la pratique de la pêche professionnelle. Après avoir tenté d'en parler lors d'une réunion à laquelle les représentants de l'activité de Kitesurf ne sont pas venus, ils ont au final été interdits sur l'étang.

Quelques personnes pratiquent le canoë et le paddle, sans que cela ne pose de problème de conflit d'usage particulier.

Parmi les conflits d'usage, il a été évoqué le fait que l'ouverture « hors procédure » de la Grande Maire réalisée en avril 2018 a eu des conséquences importantes sur l'activité du pêcheur professionnel intervenant sur la Grande Maire (mortalité importante de poissons).

La conservation de l'eau, au moyen des ouvrages hydrauliques sur les zones en amont de la Grande Maire peut s'avérer problématique pour l'activité de pâturage ovin en rive gauche de la lagune. Le berger souhaite en effet ouvrir plus rapidement / fréquemment pour évacuer l'eau.

Enfin, les participants disent entretenir de bons rapports avec les gestionnaires Natura 2000 et le Conservatoire du Littoral. Ils se considèrent également comme des sentinelles vigilantes pour la préservation de ces milieux, en citant l'exemple de la dernière malaïgue d'il y a deux ans.

Concernant la préservation de la biodiversité :

Les participants ont ensuite été invités à se prononcer sur la préservation de la biodiversité sur les sites du Delta.

Selon eux le Grau du Libron est la zone humide qui souffre le plus, « elle a disparu au détriment de la plage ». Ils expliquent que le sel a brûlé la roselière du fait de la gestion hydraulique.

Ils s'expriment également sur les évolutions qu'ils perçoivent concernant la présence de différentes espèces animales sur la zone :

- ⇒ On pêche toujours de l'anguille notamment ainsi que de la daurade, du bar, de la sole, du jol selon les années, ainsi que du crabe vert. En revanche, les palourdes, les plies, les coques, il n'y en a plus.
- ⇒ Pour ces espèces, les assecs observés depuis 2 ans font que la ponte ne s'est pas développée. Le jol a ainsi complètement disparu depuis 3 ans. L'échange entre la mer et l'étang est très important pour ces espèces.
- ⇒ La migration des oiseaux a évolué. On observe que des espèces se sédentarisent car il fait moins froid : des espèces de canards passent l'hiver plus au nord et ne migrent plus au sud que si les conditions météorologiques les y contraignent. Sur le secteur, le comportement

des flamants a aussi évolué : ils passent l'hiver dans le secteur (avec des mortalités observées lors d'hivers rudes ».

⇒ On recense des oiseaux qui n'étaient pas présents auparavant comme l'ibis.

Selon eux, le recul de certaines espèces s'explique par le manque d'eau. Il leur semble important de comprendre que « ce n'est pas le chasseur qui détruit la nature » mais que les espèces disparaissent parce qu'elles ont plus à manger.